



Comité Social d'Administration
Spécial Académie
03 octobre 2024

Madame la secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration spécial académique,

Le premier CSA SA se tient un mois après le début de la rentrée scolaire pour les élèves. Deux Groupes de travail se sont tenus au sujet de la revalorisation des ITRF des systèmes d'information et des PTP jeunesse et sport. Nous remercions l'administration pour ces GT et espérons que les engagements d'une répartition moyenne ne se fassent pas dans un creusement des écarts entre les IFSE des agents et agentes.

Lors des GT, un monde idéal nous est décrit : augmentation moyenne de l'IFSE, entretiens professionnels qui permettent l'augmentation avec prise en compte de l'expertise, groupe de niveau clairement connu par l'agent.

Nous voulons croire en ce monde merveilleux mais le principe de réalité nous rattrape. Les agents, de manière générale, nous interpellent. En effet, on nous relate des entretiens annuels oubliés, pourtant obligatoire tous les ans. Ces mêmes entretiens qui permettent l'évaluation des missions et la reconnaissance de l'expertise métiers.

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) au cœur du discours de vœux 2024 de Mme la secrétaire générale ne semble pas être une priorité partagée par tous les chef.fes de service. Et nous le déplorons.

Nous ne doutons pas de vos intentions positives mais nous avons, par notre

statut de représentant et représentante du personnel des alertes que nous devons vous remonter ici et au fil de l'eau.

La CFDT réaffirme l'augmentation du point d'indice pour tous les agents et agentes et dans le contexte de revalorisation indemnitaire, espère que tous les agents puissent être réellement concernés.

A ce jour, malgré les annonces d'un « ancien » ministre et du dossier de presse de rentrée 2024 (page 40), nous vous alertons sur la revalorisation, promise sans conditions, à tous les enseignants et assimilés depuis le 1^{er} septembre 202, qui reste non effective pour les 60 personnels enseignants d'éducation et d'orientation de l'académie qui travaillent en service. Compte tenu des augmentations indemnitaires effectives (ISOE, ISAE, IDF, PACTE) le préjudice pour ces agents s'évalue au minimum à 3600 euros par an et en moyenne à 400 euros par mois comparativement à leur corps d'appartenance. Ce sont donc 5200 euros (400*13) non perçus depuis le 1^{er} septembre 2023 par chaque agent.

Aussi, les disparités entre académies sont inacceptables pour les agents qui exercent pourtant sur des missions administratives et sont recrutés pour leurs compétences spécifiques.

Enseignants ou administratifs ? Ce sont pourtant les mêmes missions !

A travail égal – salaire égal !

Enfin, nous espérons que les questions diverses sur le télétravail, l'organisation du travail, le règlement intérieur mais aussi toutes les autres questions de l'intersyndicale auront des réponses pendant ce CSA SA.

Merci de votre attention.